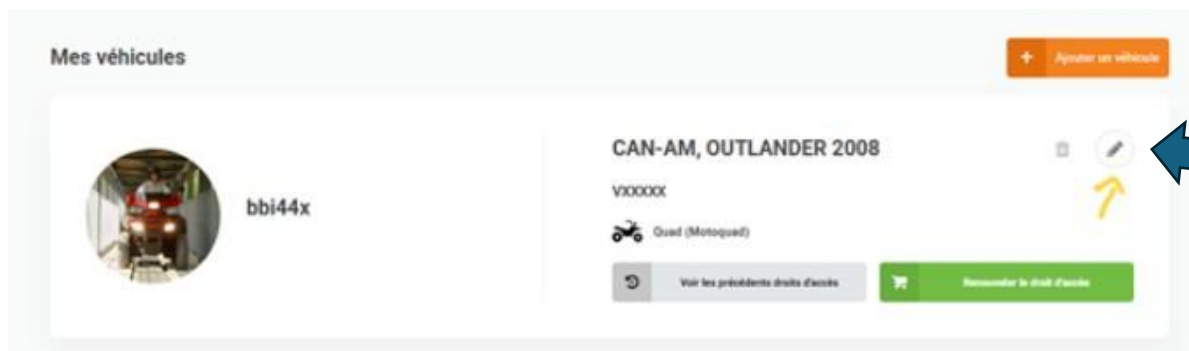


Vente à rabais – nouveautés

L'inscription du poids du véhicule étant dorénavant nécessaire, tous les membres qui renouvellent un droit d'accès sur un véhicule déjà existant devront modifier celui-ci.

Pour ce faire, vous devrez choisir le véhicule et cliquez sur le petit crayon.



Par la suite, vous devrez entrer le poids selon la masse nette inscrite sur le certificat d'immatriculation et cocher la case « Je certifie que ce véhicule... »

The screenshot shows a form titled 'Modifier mon véhicule'. At the top is a green header bar with a close button (X) and the title. Below the header is a large circular area with a green icon. The form contains several input fields: 'bbi44x', 'CAN-AM', '2008', 'XXXXXX', '400', and 'Poids (kg)'. There are also dropdown menus for 'Quad' and 'OUTLANDER'. At the bottom, there is a checkbox labeled 'Je certifie que ce véhicule m'appartient et est conforme à la loi des véhicules hors route au niveau du poids (350 kg), de la force motrice (1000CC max) ainsi que de la largeur (56 pouces max). Advenant le cas contraire, aucun remboursement ne pourra être attribué.' Below the checkbox is a green bar with the text 'Veuillez valider les informations entrées pour ce véhicule. Une fois l'information soumise, il vous sera impossible de modifier vous-même les informations. Pour modifier les informations sur un véhicule possédant un droit d'accès, veuillez communiquer avec la FQCQ à info@fqcq.qc.ca.' and a green 'Confirmer' button.

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Aussi, pour récupérer votre mot de passe si vous l'avez oublié, cliquez sur le bouton prévu à cet effet sur l'écran de connexion de votre compte. Un code vous sera envoyé par courriel (vérifiez toujours vos courriers indésirables). Vous n'aurez qu'à le saisir pour ensuite choisir un nouveau mot de passe.

Retenez que votre véhicule ne doit pas dépasser les spécifications suivantes :

Poids : 950 kg

Force : 1000 cc

Largeur : 66 pouces

Et que tous les passagers doivent porter casque et visière (ou lunettes).

Réclamation de l'assurance responsabilité

Vous avez 10 jours pour obtenir un remboursement de 44 \$ si vous avez pris votre droit d'accès avec assurance et que vous êtes déjà couvert par votre assurance personnelle. Au-delà de 10 jours, le remboursement diminue chaque jour jusqu'à 0 \$. Ne tardez pas à le réclamer.

En raison d'une grève des postes annoncée en mai, si vous ne recevez pas votre chèque, il faut contacter d'abord le bureau d'Intact assurances de Saint-Hyacinthe au numéro 1-844-495-2320. Si après 30 jours, vous n'avez rien reçu, contactez-nous. La fédération fera les démarches nécessaires.

Droit d'accès sans assurance

Sachez que des frais d'administration de 20 \$ sont appliqués. C'est ce qui explique que ce n'est pas 44 \$ comme la vignette avec assurance.

Que votre droit d'accès temporaire, bien qu'on vous avise sur le site qu'il faut plusieurs jours, est acheminé très fréquemment dans les 24h-48h par courriel. Toutefois, vérifiez régulièrement vos courriers indésirables.